

Le passé est le passé, mais l'avenir est entre vos mains.

*Zadie Smith*

## À propos de Maria



Niveau 3



6-30



90 min



**Complexité** Level 3

**Taille du groupe** 6 to 30

**Durée** 90 minutes

**Aperçu** Cette activité traite de la stérilisation forcée des femmes handicapées qui a été pratiquée dans l'histoire récente. À partir d'un cas réel, les participants explorent les façons dont la violence fondée sur le genre peut s'exprimer. Ils réfléchissent ensuite aux leçons que l'on peut tirer de l'histoire de la violence pour la prévenir et la combattre aujourd'hui.

**Objectifs** Analyser des cas de violence et de discrimination fondées sur le genre et leurs effets sur les personnes handicapées aujourd'hui

Appréhender les droits fondamentaux qui sont violés dans les différents cas de violence fondée sur le genre

Réfléchir aux rôles individuels et aux actions qui pourraient aider à prévenir la violence fondée sur le genre aujourd'hui

**Matériels** Copies de « L'histoire de Maria et de son pays<sup>1</sup> » (un exemplaire par groupe)

Copies de la tâche (un exemplaire par groupe)

**Préparation** Vous voudrez peut-être passer en revue certains termes pertinents pour cette activité, comme la stérilisation forcée ou l'eugénisme.



## Instructions

- 1) Commencez par une activité de prise de position toute simple « Debout, assis ! » Expliquez aux participants que vous allez leur lire une série d'affirmations. À la lecture de chacune, s'ils sont d'accord, ils devront se lever ; s'ils ne sont pas d'accord, ils devront s'asseoir ou s'accroupir. Pour exprimer plus précisément leur position, des options seront possibles : les participants pourront choisir de se tenir debout les bras en l'air s'ils sont tout à fait d'accord avec l'énoncé, ou s'asseoir sur une chaise s'ils sont partiellement d'accord.
- 2) Lisez les affirmations ci-après, une par une, pour permettre aux participants d'adopter une position après chacune. Cette partie de l'activité doit se dérouler en silence.

Affirmations :

- Les femmes devraient avoir le droit d'avoir des enfants.
  - Les femmes devraient avoir le droit de décider si elles désirent ou pas des enfants.
  - Contraindre les femmes à avoir des enfants devrait être illégal.
  - Contraindre les femmes à ne pas avoir d'enfants devrait être illégal.
  - Les États qui ont fait subir des opérations chirurgicales à des femmes pour les rendre stériles, sans leur consentement, devraient verser des réparations.
- 3) Faites un rapide débriefing à l'issue de cette partie de l'activité. Vous pourriez poser les questions suivantes :
    - Comment vous êtes-vous sentis pendant l'activité ? A-t-il été difficile d'adopter une position ?
    - A-t-il été difficile / facile de répondre aux questions ? Lesquelles vous ont paru les plus difficiles, et pourquoi ?
    - Avez-vous eu des doutes en répondant aux questions ? Lesquels ?
    - Avez-vous déjà entendu parler de cas où des femmes ont été forcées de subir une opération qui les rend stériles ? Pouvez-vous donner des détails - par exemple, qui était impliqué, et quelles raisons ont été données ? (vous voudrez peut-être expliquer aux participants la signification de l'expression « stérilisation forcée »)
  - 4) Demandez ensuite aux participants de former des petits groupes de quatre à six personnes. Distribuez aux groupes des exemplaires du document « L'histoire de Maria et de son pays » et demandez aux participants de le lire. Après l'avoir lu, ils doivent répondre aux questions ci-dessous et écrire leurs réponses aux deux dernières questions (De quelle façon, selon vous, la stérilisation forcée a-t-elle affecté le reste de la vie de Maria ? Comment de tels actes influent-ils sur la compréhension des droits fondamentaux ?) Prévoyez environ 30 minutes pour cette partie de l'activité.
  - 5) Lorsque les groupes sont prêts, demandez-leur de présenter leurs réponses à la dernière question. Prévoyez du temps pour discuter de cette question. Vous pouvez aussi leur demander de partager leurs réponses aux autres questions.

Précisez aux participants que l'histoire se déroule en Suède et qu'elle est basée sur l'expérience réelle de Maria Nordin, une citoyenne suédoise.

- Terminez l'activité par un débriefing et une évaluation, en mettant l'accent sur les formes et l'ampleur des manifestations de discrimination et de violence fondées sur le genre dont sont victimes les personnes handicapées aujourd'hui. Discutez de la façon dont cela les affecte et établissez un lien entre ces questions et les droits fondamentaux.



## Débriefing et évaluation

Commencez par un tour d'horizon de l'activité et posez les questions suivantes :

- Comment vous êtes-vous sentis pendant l'exercice ? A-t-il été difficile ou facile d'entrer dans l'histoire de Maria ?
- Vous attendiez-vous à ce que l'histoire se déroule en Suède ? Si vous avez deviné, quels sont les faits qui vous ont mis sur la voie ? Avez-vous été surpris ?
- Avez-vous déjà entendu parler de l'eugénisme ? Qu'est-ce que c'est ? Avez-vous connaissance d'autres théories ou pratiques qui, dans l'histoire, ont jugé certaines personnes inférieures et qui, ce faisant, ont apporté des justifications aux violences commises à leur encontre, voire au fait de leur ôter la vie ?
- Pourquoi devons-nous nous souvenir de la violence fondée sur le genre et d'autres crimes commis contre les personnes handicapées en Suède et dans d'autres pays par le passé ? Que doit nous apprendre l'histoire ?
- Que peuvent faire aujourd'hui les gouvernements des pays qui ont permis de telles pratiques pour indemniser les victimes ?
- Les personnes handicapées sont aujourd'hui confrontées à de nombreuses discriminations. À quels exemples pensez-vous ?
- Connaissez-vous d'autres pratiques violentes qui menacent l'intégrité physique et mentale et qui sont aujourd'hui pratiquées sur des personnes sans leur consentement ?
- Quels sont les droits humains qui sont violés lorsque de telles pratiques sont mises en œuvre ?
- Que peuvent faire des jeunes comme vous pour prévenir ou combattre la discrimination fondée sur le genre ?



## Conseils pour l'animation

Cette activité traite de la stérilisation forcée des personnes handicapées en Suède. Cependant, il est important de se rappeler que ce pays n'est pas le seul à avoir pratiqué des traitements aussi cruels à l'encontre de femmes appartenant à des groupes minoritaires. On trouve des exemples similaires dans de nombreux pays du monde, par exemple en Allemagne, en République tchèque (Tchécoslovaquie), en Russie, en Suisse, en Chine, aux États-Unis et en Australie. Vous pourriez également évoquer la stérilisation forcée des femmes roms qui a eu lieu en Tchécoslovaquie, puis en République tchèque et en Slovaquie. Le rapport du Centre européen des

droits des Roms, intitulé « Coercive and cruel », publié en 2016, fait état de cas de stérilisation de 1996 à 2016 et analyse les effets de ces actes sur les personnes concernées, sur les communautés et sur la société dans son ensemble<sup>2</sup>.

La stérilisation forcée des femmes constitue un exemple de violence fondée sur le genre très cruel et une violation grave des droits humains. Elle viole des droits tels que : le droit à la vie, l'interdiction des traitements inhumains et dégradants, le droit à la sécurité, le droit à la vie privée et l'absence de discrimination. La Cour européenne des droits de l'homme a traité plusieurs affaires concernant la stérilisation forcée, par exemple V.C. c. Slovaquie (sur la stérilisation forcée des femmes roms) ou A.P., Garçon et Nicot c. France (sur la stérilisation forcée des personnes transsexuelles). Dans les deux cas, la Cour a estimé que la stérilisation forcée constituait une violation des droits humains. Cependant, en 2017, 22 pays d'Europe exigeaient encore la stérilisation des personnes transgenres avant leur changement de sexe.

Durant l'activité, des participants pourraient vous demander si la stérilisation (même non forcée) est autorisée dans votre pays ou ailleurs dans le monde. Vous voudrez peut-être vérifier ce fait avant de conduire l'activité. De nombreux pays n'autorisent la stérilisation que sur recommandation d'un médecin à des fins médicales. La stérilisation, généralement définitive, peut être inversée dans certains cas, bien qu'une telle procédure soit très risquée et que les chances de réussite soient souvent limitées.

## Suggestions de suivi

Si le groupe souhaite explorer d'autres exemples de violence dans l'histoire, vous pouvez suggérer l'activité « Dosta ! » de *Repères - Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits humains avec les jeunes*, dans laquelle les participants planifient et réalisent un projet d'action visant à sensibiliser le public aux victimes roms de l'Holocauste.

Vous pourriez également proposer que les participants examinent la section « Intersectionnalité et discrimination multiple » (au chapitre 4) pour comprendre comment le genre interagit avec d'autres caractéristiques, telles que la couleur de la peau, la classe, le handicap, l'origine ethnique ou l'âge.

## Idées d'action

Vous pourriez enquêter avec les participants pour savoir si la stérilisation forcée a déjà été pratiquée dans votre pays. Organisez la visite d'une organisation locale qui s'occupe des problèmes rencontrés par les personnes handicapées dans votre communauté, et interrogez-la sur ses actions contre la violence fondée sur le genre.

1 Cette histoire est basée sur Sam Rowlands, Jean-Jacques Amy, *Sterilisation of those with intellectual disability: evolution from non-consensual interventions to strict safeguards*, Centre of Postgraduate Medical Research & Education, Bournemouth University and Learning Disabilities – Toward Inclusion, Helen L. Atherton and Debbie J. Crickmore (Ed.), Churchill Livingstone, Elsevier Ltd., 2011.

2 <http://www.errc.org/cms/upload/file/coercive-and-cruel-28-november-2016.pdf>





## L'histoire de Maria et de son pays

(basée sur une histoire vraie)

Maria a vécu dans un pays qu'elle aimait, mais qui, comme tous les autres pays du monde, a connu de sombres heures. En 1909, son pays a créé la *Société d'hygiène raciale* dans le but d'influencer les politiques gouvernementales et l'opinion publique en faisant connaître les méthodes eugéniques et leurs résultats. La Société a alors distribué des brochures sur l'importance de « l'hygiène raciale » et présenté la stérilisation des femmes « inaptes » comme un moyen de maintenir un patrimoine génétique supérieur. Ladite Société a par la suite été remplacée par un département gouvernemental, l'Institut d'État pour la biologie raciale, qui a fonctionné jusqu'à la fin des années 1950.

En 1934, le pays de Maria a adopté une loi permettant la stérilisation forcée des personnes présentant une déficience intellectuelle. Plus tard, cette loi a été étendue à d'autres groupes de personnes considérées comme « inaptes ».

Quand Maria a eu 17 ans, un médecin scolaire a identifié chez elle un faible niveau d'intelligence et l'a diagnostiquée comme « simple d'esprit » (terme utilisé pour désigner les personnes ayant une déficience intellectuelle). Le médecin a également affirmé que, pour cette raison, Maria serait incapable d'élever des enfants. Elle a ensuite été appelée à signer des papiers. Elle n'était pas sûre de ce qu'elle signait, mais il s'est avéré plus tard que, ce faisant, elle avait accepté d'être stérilisée. En 1943, les médecins l'ont opérée et lui ont enlevé les ovaires, ce qui l'a rendue stérile. Plus tard, il est apparu que la raison pour laquelle elle avait été classée comme « simple d'esprit » était sa myopie : faute de lunettes, elle n'était pas en mesure de lire au tableau noir.

En 1997, dans une entrevue accordée à un journal, Maria (qui avait alors 72 ans) a déclaré : « Je n'oublierai jamais le moment où j'ai été appelée dans le bureau de la directrice... J'avais compris bien avant. Je me suis cachée dans la salle de bains du sous-sol, pleurant toute seule. J'ai pensé à me suicider, et j'y pense encore depuis. Mais je n'ai jamais voulu lui donner [au gouvernement] la satisfaction d'être débarrassé de moi. J'ai essayé d'évacuer ma haine, de la laisser se liquéfier ; cela m'est impossible. »

Maria a demandé une indemnisation au gouvernement en 1996, mais sa demande a d'abord été rejetée. Cependant, après avoir fait la une des journaux avec son histoire, une indemnisation lui a été octroyée à titre gracieux.

La loi autorisant la stérilisation forcée est restée en vigueur jusqu'en 1975. On estime qu'environ 60 000 personnes, principalement des femmes, ont été stérilisées. On ne sait pas combien de ces stérilisations avaient pour raison une déficience intellectuelle. Une loi similaire s'appliquait aux personnes transsexuelles, qui devaient subir une stérilisation avant un changement de sexe. Cette loi a été abolie en 2013.



## TÂCHE POUR LES GROUPES

Après avoir lu l'histoire de Maria et de son pays, examinez les questions ci-dessous au sein de votre groupe. Préparez un bref rapport à présenter aux autres participants à partir de vos réponses aux deux dernières questions. Vous disposerez d'environ deux à trois minutes pour votre présentation.

Questions:

- De quel pays pensez-vous que Maria venait ? Justifiez votre hypothèse.
- Pouvez-vous imaginer les sentiments de Maria quand elle a compris qu'elle serait stérilisée ?
- En quoi, selon vous, la stérilisation forcée a-t-elle affecté le reste de la vie de Maria ?
- Comment de tels actes influent-ils sur la compréhension des droits humains ?